conseil général de l'Environnement et du Développement durable
AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Communiqué de presse

Vendredi 10 juin 2011

L'Autorité environnementale a rendu ses avis sur :

- L'aménagement du nœud ferroviaire de Metz (Montigny-lès-Metz et Metz-Ville)
- Le projet d'élargissement de la porte de garde (sur une dérivation de la rivière Meuse) à Givet (Ardennes)
- La protection du littoral ouest du Port Ouest au droit du magasin 10 (La Réunion)
- La mise en accessibilité de la gare de Villefranche-sur-Saône (69) pour les personnes à mobilité réduite

L'Autorité environnementale (Ae) s'est réunie le 8 juin pour émettre son avis sur les 4 projets suivants :

Aménagement du nœud ferroviaire de Metz (Montigny-lès-Metz et Metz-Ville)
Le projet soumis à l'Ae par RFF, a pour objectif d'accroître la capacité du nœud ferroviaire de Metz via des travaux (mise à quais voyageurs de 2 voies, modifications de l'aiguillage, modernisation de la signalisation,etc.) qui s'accompagneront d'une réduction de la vitesse maximale à Montigny-lès-Metz.

Les observations de l'Ae concernent principalement les améliorations à apporter à l'étude acoustique (délimitation de la zone d'étude, effets du plafonnement de la vitesse, analyse des impacts sur les habitations, estimation du trafic à long terme et justification des variantes d'exploitation pour le fret).

Contacts presse :
CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73

Projet d'élargissement de la porte de garde (sur une dérivation de la rivière Meuse) à Givet (Ardennes)
Le projet, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage des Voies navigables de France (VNF), porte sur l'élargissement de la porte de garde de Givet afin de permettre l'arrivée de bateaux de gabarit européen.
Si l'étude d'impact prend attentivement en compte les enjeux environnementaux forts (risques d'inondations) et plus limités, l''Ae recommande cependant de la compléter avec :

- la présentation des impacts des deux programmes auxquels appartient l'opération ;
- le fonctionnement hydraulique en relation avec les ouvrages existants;
- l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Protection du littoral ouest du Port Ouest au droit du magasin 10 (La Réunion)
Le projet qui a pour objectif de protéger le port de la Pointe des galets (dit port Ouest) de la mer au moyen d'une digue en enrochement de 370 mètres, présente des enjeux limités en terme de biodiversité et de paysage. Cependant l'Ae invite le maître d'ouvrage à revoir la qualité formelle du dossier et à revenir sur des justifications importantes :

- le choix d'engager ce projet particulier de protection avant la fin de l'étude globale en cours ;
- le dimensionnement de l'ouvrage (hauteur de digue) ;
- la provenance et l'impact du prélèvement des roches.

Mise en accessibilité de la gare de Villefranche-sur-Saône (69) pour les personnes à mobilité réduite
Le projet ne nécessitant que peu de travaux, (constructions de 4 ascenseurs et rehaussement des quais) a des impacts environnementaux d'ampleur limitée. Il n'a pas appelé de recommandations particulières de la part de l'Ae.

Retrouvez les avis complets avec leurs annexes sur le site internet :
http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Rappelons que l'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement. La création de l'autorité environnementale répond aux législations européennes et nationales.

Ces dernières prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent (convention d'Aarhus, charte constitutionnelle), et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Contacts presse :
CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73